

Hartco

Notice annuelle

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011

28 mars 2012

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATIONS DE NATURE PROSPECTIVE	1
STRUCTURE ORGANISATIONNELLE.....	2
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS.....	3
Vue d'ensemble des activités	3
Historique.....	4
DESCRIPTION NARRATIVE DES ACTIVITÉS.....	7
Secteurs isolables.....	7
Modalités relatives à la concurrence	7
Propriétés intangibles identifiables	8
Fluctuations saisonnières	8
Installations principales.....	8
RISQUES ET INCERTITUDES.....	8
ASSOCIÉS.....	11
PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CHOISIES.....	11
DISTRIBUTIONS EN ESPÈCES ET POLITIQUE DE DIVIDENDES	11
DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	12
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	13
TITRES ENTIÈRÉS.....	13
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS.....	14
ACTIONS EN JUSTICE	15
AGENT DES TRANSFERTS ET REGISTRE DES TRANSFERTS	15
CONTRATS IMPORTANTS.....	15
VÉRIFICATEURS EXTERNES.....	16
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	16
ANNEXE 1 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE COMITÉ DE VÉRIFICATION.....	17
ANNEXE 1A - CHARTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE HARTCO INC.....	19

DÉCLARATIONS DE NATURE PROSPECTIVE

Cette notice annuelle (« NA ») comprend des déclarations de nature prospective. Toutes les déclarations autres que les renseignements historiques contenus dans cette notice annuelle sont des déclarations de nature prospective, y compris, mais non de façon limitative, les déclarations concernant la position financière future, les litiges, les prévisions de coûts ainsi que les plans et objectifs de ou impliquant, Hartco inc. (la « Société »), Investissements Hartco inc., Distribution Hartco inc. le Commandité pour Distribution Hartco Société en Commandite (« Distribution Hartco »), Technologies Metafore inc. (« Metafore ») ou toute autre filiale respective. Les détenteurs (« actionnaires ») d'actions ordinaires de la Société peuvent identifier plusieurs de ces déclarations en repérant des termes tels que « nous croyons », « nous nous attendons à », « nous ferons », « nous avons l'intention de », « nous projetons », « nous anticipons », « nous estimons », « nous continuons » ou des termes similaires ou leur formulation négative. Ces déclarations de nature prospective comprennent des renseignements ayant trait aux sommes devant être retenues par la Société à des fins de dépenses en capital. Nous ne pouvons assurer que les plans, les intentions et les attentes sur lesquels sont basées ces déclarations de nature prospective se réaliseront. Les déclarations de nature prospective sont assujetties à des risques, des incertitudes et des hypothèses, y compris, mais non de façon limitative, ceux dont il est question ailleurs dans la présente notice annuelle. Bien que la direction ait la conviction que les prédictions présentées dans ces déclarations de nature prospective sont raisonnables, elle ne peut assurer que ces prédictions s'avéreront exactes.

Les déclarations de nature prospective impliquent des risques et des incertitudes connus et inconnus pouvant entraîner des différences importantes entre les résultats futurs et les résultats projetés. Ces risques incluent notamment des changements au niveau de la demande des clients en termes de produits et services des technologies de l'information, des changements au niveau des pratiques ou des modalités de prix des fournisseurs, des commandes de clients, des pratiques de prix par la concurrence, des changements aux lois et à la réglementation, ainsi que des changements d'ordre général dans la conjoncture économique.

Les renseignements contenus dans cette notice annuelle, y compris les renseignements indiqués comme faisant partie des « Risques et Incertitudes », visent à identifier des éléments supplémentaires et ils pourraient influencer les résultats d'exploitation et le rendement de la Société.

Les déclarations de nature prospective aux présentes sont formellement et entièrement désignées par le présent avertissement. Les déclarations de nature prospective se trouvant dans cette notice annuelle sont formulées en date de la présente notice annuelle et la Société n'est nullement dans l'obligation de les mettre à jour ni de les réviser pour qu'elles reflètent les nouvelles situations ou circonstances.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le 15 avril 2009, Hartco a obtenu l'ordonnance finale de la Cour Supérieure du Québec relativement à son projet de plan d'arrangement, de même que les statuts d'arrangement d'Industrie Canada, lesquels complètent la conversion du Fonds de revenu Hartco (le « Fonds ») à Hartco inc. Par conséquent, toutes les parts en circulation du Fonds ainsi que les actions reflét d'Investissements Hartco inc., une société affiliée, ont été échangées en actions ordinaires de Hartco inc. sur une base de une pour une. À la suite de la conversion, il y avait 13 598 890 actions ordinaires de Hartco inc. émises et en circulation. Les actions ordinaires de Hartco inc. ont commencé à se négocier à la Bourse de Toronto le 20 avril 2009 sous le symbole « HCI ».

Le 28 juillet 2005, les actionnaires de Corporation Hartco ont approuvé la conversion de la Société en fiducie de revenu par voie de plan d'arrangement. Cette conversion s'est terminée le 28 août 2005. À la suite de cette conversion, les actionnaires ont échangé leurs actions ordinaires contre des parts de la nouvelle fiducie portant la raison sociale de Fonds de revenu Hartco.

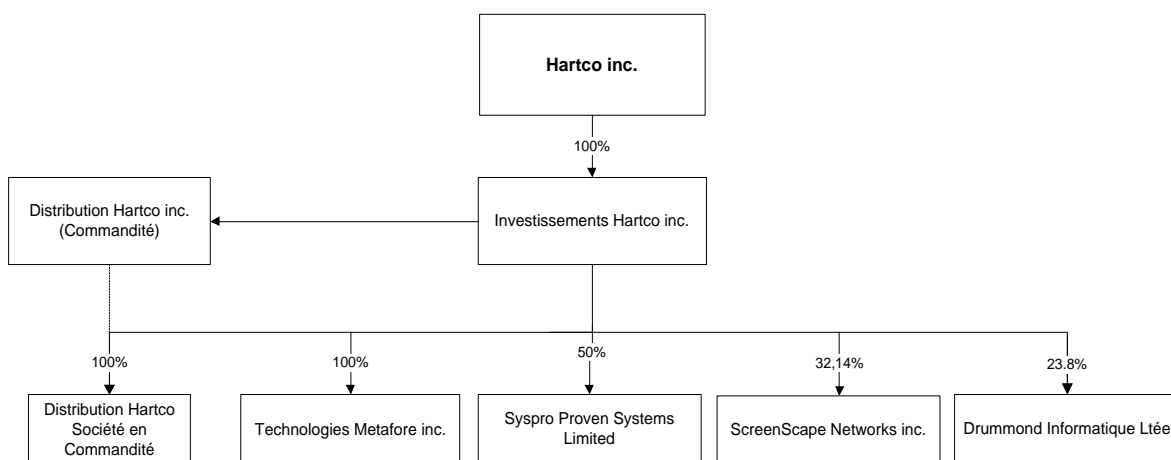
Le 5 avril 2000, Corporation Hartco a été constituée par l'émission d'un Certificat et des Statuts de Constitution émis conformément à la *Loi Canadienne sur les sociétés par actions* (« LCSA ») et le 12 juillet 2000 a fusionné avec Multimicro et pris en charge toutes les obligations des sociétés fusionnées alors que Les Entreprises Hartco inc. (« Les Entreprises »), devenue une entité publique distincte, a continué ses activités de façon indépendante sous la dénomination sociale Magasins Hart inc.,

Le 30 décembre 1996, Multimicro a été constituée par l'émission d'un Certificat et de Statuts de Constitution émis conformément à la LCSA.

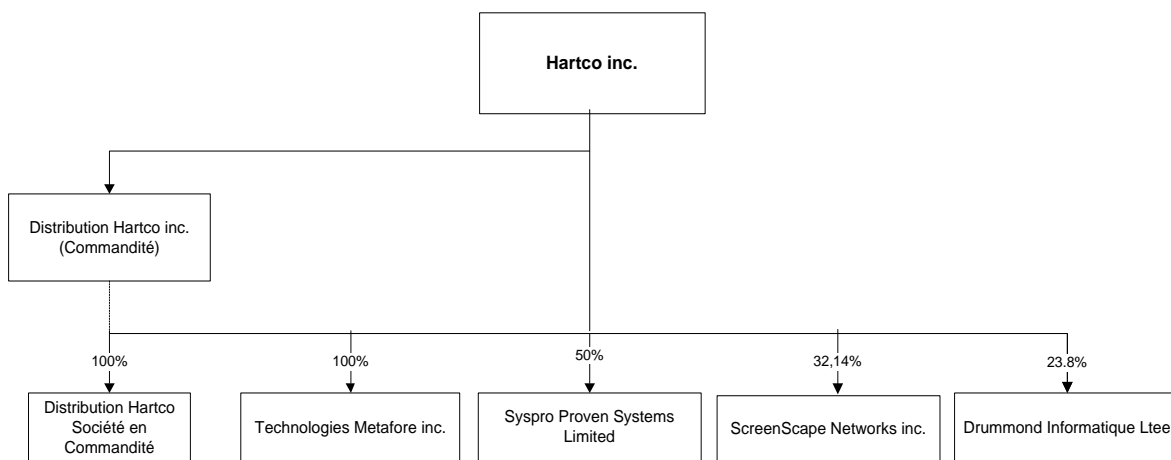
Le 25 octobre 1984, Les Entreprises a été constituée par un Certificat et des Statuts de Fusion émis conformément aux dispositions de la LCSA, le 25 octobre 1984. Les Entreprises est issue de la fusion de : (1) Hart Department Stores (Cornwall) Ltd., qui à l'origine, a été constituée le 31 mai 1963 en vertu de la *Loi sur les sociétés commerciales canadiennes* et prorogée le 6 novembre 1980 sous le régime de la LCSA ; (2) Compucentre Investments Ltd., qui a été constituée en vertu de la LCSA, le 30 avril 1981 ; (3) Compucentre Computer Centre Ltd./Ltée, qui a été constituée conformément aux dispositions de la LCSA, le 3 novembre 1976 et qui a modifié ses Statuts d'Incorporation par l'obtention d'un Certificat et de Statuts de Modification le 8 décembre 1978 en vue d'obtenir une version française de sa dénomination sociale ; (4) Les Distributeurs Multimicro inc., qui a été constituée en vertu des dispositions de la LCSA le 13 février 1981 ; et (5) SDI Systèmes d'Informatique Ltée, qui a été constituée le 6 novembre 1980 conformément aux dispositions de la LCSA.

Le siège social de la Société est situé au 9393, boul. Louis-H.-Lafontaine, Montréal, Québec, H1J 1Y8.

La structure organisationnelle de la Société en date du 31 décembre 2011 est représentée par l'organigramme ci-dessous :



La structure organisationnelle de la Société en date du 1^{er} janvier 2012 est représentée par l'organigramme ci-dessous :



DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS

Vue d'ensemble des activités

La Société exerce ses activités dans trois secteurs isolables au Canada : le secteur Franchisage et distribution, le secteur Vente aux entreprises ainsi que le secteur Services généraux, que la Société présentent séparément.

Le **secteur Franchisage et distribution** englobe les activités de distribution de la Société menées par Distribution Hartco Société en commandite (« Distribution Hartco »), ainsi que le franchisage d'établissements vendant une vaste gamme de solutions de technologies de l'information à des entreprises de toutes tailles des secteurs privés et publics. Les franchisés œuvrent sous les bannières Metafore^{MC} et MicroAge^{MD} qui ensemble comptent 50 établissements à travers le pays. Les produits de ce secteur comprennent des produits tirés de la vente de biens aux franchisés et des redevances sur les ventes des franchisés.

Le **secteur Vente aux entreprises** englobe les activités des établissements exploités par sa filiale, Metafore Technologies inc. (« Metafore »). Metafore œuvre depuis plus de 25 ans à titre de fournisseur de solutions TI à des organisations des secteurs privés et publics de toutes tailles. Metafore voit à la conception, à l'approvisionnement, à la mise en œuvre et au soutien technique de solutions d'infrastructures TI permettant d'améliorer la productivité, l'efficacité et le rendement général des entreprises.

Le **secteur Services généraux** inclut les activités et frais d'exploitation relatifs aux services généraux offerts par la Société et qui ne sont pas facturés aux secteurs d'activités opérationnels

Historique

En 1976, les quatre premiers magasins Compucentre furent ouverts. Ces kiosques, situés dans des aires achalandées de grands centres commerciaux de la région de Montréal, offraient au grand public des calculatrices, des jeux vidéo et des produits à circuit intégré. La Société a été la première société au Canada à percer le marché du détail des micro-ordinateurs lorsque le prédécesseur de la Société a importé le tout premier micro-ordinateur en novembre 1976.

En 1977, le premier établissement de type boutique a été inauguré à la Place Ville-Marie à Montréal. On y retrouvait les mêmes articles que dans les kiosques ainsi que les plus récentes gammes d'ordinateurs personnels et de systèmes de gestion avec microprocesseur.

En 1978, pour répondre à la nécessité d'avoir des réseaux distincts pour combler les besoins des professionnels et des entreprises, le premier Centre d'affaires professionnel Compucentre a été lancé. La Société était une des premières au Canada à se concentrer sur la « **vente de solutions** » (incluant la consultation, l'analyse des besoins, la formation, l'entretien et le soutien chez le client). Jusqu'en 1980, tous les magasins étaient détenus et exploités par Compucentre Computer Centre Ltée jusqu'à ce qu'il devienne évident que la philosophie d'une chaîne corporative n'était plus efficace dans le marché trépidant de la micro-informatique. Le concept de la franchise fut expérimenté en donnant en franchise deux des magasins d'ordinateurs personnels Compucentre à des propriétaires exploitants locaux. Il en résulta une croissance fulgurante des revenus et du bénéfice ainsi qu'une diminution proportionnelle des stocks. Ainsi, en 1981, la stratégie de développement des affaires prit la forme du franchisage et tous les magasins corporatifs d'ordinateurs personnels Compucentre furent transformés en franchises.

Le développement de la Société s'est poursuivi et ses réseaux de franchises ont continué à croître. En 1984, Les Entreprises Hartco Inc. était constituée et en décembre de cette même année, la Société était inscrite aux bourses de Montréal et de Toronto, à la suite de l'émission publique de 1 million d'actions ordinaires.

En 1986, la Société fit l'acquisition du Réseau MicroAge au Canada, qui comprenait 13 établissements franchisés et devint, en vertu d'un contrat de licence, le franchiseur exclusif des établissements MicroAge au Canada. En se portant acquéreur du réseau MicroAge canadien et grâce à ses propres réseaux de franchises, les Centres d'affaires professionnels Compucentre et les Magasins d'ordinateurs personnels Compucentre, la Société devint le plus important franchiseur de magasins informatiques au Canada.

En 1993, un nouveau réseau de franchises appelé CompuSmart (le supermagasin informatique au Canada) fut introduit par la Société. CompuSmart était conçu pour s'adresser aux marchés en pleine croissance des particuliers, des bureaux à domicile et des petites entreprises, et a été le premier réseau de ce genre au Canada. CompuSmart fournit une sélection complète de produits informatiques et d'accessoires de marque.

En juillet 1993, la Société est devenue actionnaire majoritaire de La Corporation Cabtel (« Cabtel »), un détaillant spécialisé dans la vente de téléphones et d'accessoires téléphoniques opérant sous les dénominations La Cabine Téléphonique et The Telephone Booth, avec des établissements situés dans des centres commerciaux très achalandés au Québec et en Ontario. À la fin de la même année, la Société a fait l'acquisition du solde des actions de La Corporation Cabtel.

En janvier 1994, la Société a terminé l'acquisition de Northwest Digital Ltd., l'un des plus grands dépositaires à valeur ajoutée offrant la ligne complète de produits Hewlett-Packard au Canada et exploitant six établissements en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique dont quatre ont été intégrés au réseau de franchises existant.

En janvier 1994, la Société a acquis 50 % de Syspro Proven Systems Ltd., une franchise MicroAge située à Toronto.

En janvier 1997, la Société a acquis 50 % de Les Systèmes NWD (Montréal) inc., une franchise MicroAge située à Laval.

En 1999, la Société a augmenté sa présence au niveau du marché au détail, en ajoutant quatre nouveaux établissements CompuSmart, portant ainsi le nombre total d'établissements à 18.

En 1999, la division La Cabine Téléphonique a continué de pénétrer le marché, en ajoutant sept nouveaux établissements sous l'enseigne La Cabine Téléphonique, dont un premier établissement ouvert en Alberta. De plus, au cours de l'année 1999, cette division a également acquis les actifs de Westcomm, un leader en revente de services interurbains et de services de télécommunications SCP sans fil, qu'elle a exploitée sous la dénomination Connectel Solutions.

En 2000, la Société a lancé ZingPC.com, un revendeur de technologie informatique sur Internet, offrant des services à des clients à la recherche d'un approvisionnement simplifié et efficace fourni par des représentants commerciaux hautement qualifiés.

En juillet 2000, la Société a acquis 50 % de Solutions Technologiques Dorval inc. («Microserv»), une franchise située à Montréal.

En août 2000, la Société a acquis 50 % de la participation dans Metafore Corporation, une franchise MicroAge exploitant des établissements à Calgary en Alberta, à Toronto et à Waterloo en Ontario.

En février 2002, la Société a acquis les actions restantes de Corporation Metafore et d'Ottawa Office Integration inc. pour devenir l'unique actionnaire de chacune de ces sociétés. La Société a également fait l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation de 543749 Ontario Limited (CompuSmart Hamilton), qui a fermé ses portes depuis.

En septembre 2002, Cabtel a vendu la totalité des intérêts qu'elle détenait dans 3944573 Canada inc. qui était alors exploitée sous la dénomination de Connectel Solutions à Montréal (Québec). Connectel Solutions était un fournisseur de solutions globales pour des clients d'affaires recherchant une expertise dans les domaines de la communication, des produits sans fil et de la réseautique.

En décembre 2002, la Société a fait l'acquisition de l'autre 50 % de sa participation dans Countercom Systems inc., une franchise CompuSmart basée à Vancouver en Colombie-Britannique, afin de devenir l'unique actionnaire de la société. Suite à la réorganisation du capital-social de 3754910 Canada Inc., œuvrant sous la dénomination de ZingPC.com, la Société a pris le contrôle de 100 % des actions ordinaires en circulation de cette société.

En novembre 2003, la Société a fait l'acquisition de l'autre 50 % de sa participation dans LW1A Technologies (Winnipeg) inc., un établissement Compucentre situé à Winnipeg (Manitoba) et de Orpha Solutions Inc., un établissement CompuSmart situé à London (Ontario), afin de devenir le seul actionnaire de ces deux sociétés. Depuis, les établissements ont fermé leurs portes et les sociétés ont été liquidées au sein de la Société et dissoutes.

En avril 2004, Les Magasins HTC inc., une filiale de la Société, a fait l'acquisition de 100 % des actions de Tesseract Software Ltd., une franchise CompuSmart située à Victoria (Colombie-Britannique).

En juin 2004, la Société a fait l'acquisition de toutes les actions émises et en circulation de Sundance Harbor Corp. afin de prendre le contrôle total de Softwarehouse (West) inc., une franchise située à Edmonton (Alberta) et exploitant trois établissements CompuSmart dans cette province. La Société a aussi fait l'acquisition de toutes les actions émises et en circulation de Vancouver Office Technologies inc., qui ont été par la suite vendues à Corporation Metafore en février 2005.

En 2004, la Société a fait passer neuf établissements Compucentre à l'enseigne CompuSmart Express, profitant de la forte reconnaissance dont la marque bénéficiait. En 2004, la Société a décidé d'utiliser la masse

critique atteinte avec sa division CompuSmart pour ajouter à sa sélection de produits, des lignes de produits audiovisuels et des produits d'électronique grand public.

En mai 2005, la Société a vendu toutes les actions émises et en circulation de Cabtel à Glentel Inc.

En juin 2005, la Société a acquis 50 % des actions restantes des sociétés suivantes, soit 3680738 Canada inc. (CompuSmart Ottawa en Ontario), BH Brandon Computers Inc. (CompuSmart Brandon au Manitoba), Delron Ventures inc. (CompuSmart Saskatoon en Saskatchewan) et Solutions Technologiques Dorval inc. (Microserv au Québec), et ce, afin de devenir l'unique actionnaire de ces sociétés.

Le 28 juillet 2005, les actionnaires de Corporation Hartco ont approuvé la conversion de la Société en fiducie de revenu par voie de plan d'arrangement. Cette conversion a été finalisée le 28 août 2005. Faisant suite à cette conversion, les actionnaires ont échangé leurs actions ordinaires contre des parts de la nouvelle fiducie portant la raison sociale de Fonds de revenu Hartco.

En novembre 2005, Investissements Hartco s.e.c. a vendu sa participation de 50 % dans East Coast Technologies inc. (MicroAge Saint-John à Terre-Neuve et Labrador) à ses associés en affaires et, en décembre 2005, il a vendu sa participation de 50 % dans Bathurst Office Technologies inc. (MicroAge Bathurst au Nouveau-Brunswick) à son associé dans cette entreprise. Ces établissements sont demeurés des franchisés de la Société.

En décembre 2005, Investissements Hartco s.e.c. a acquis un autre 49,9 % des actions émises pour détenir 99,9 % des actions de 3469859 Canada inc. (CompuSmart Montréal au Québec) afin de stabiliser les activités de l'entreprise faisant suite au litige avec son ancien associé.

En juillet 2006, Groupe Solutions CompuSmart, le secteur ventes aux entreprises de CompuSmart s.e.c. a été regroupé avec Metafore s.e.c. afin que CompuSmart se concentre entièrement aux activités de vente au détail.

En novembre 2006, Investissements Hartco s.e.c. a acquis le solde des actions de 3469859 Canada inc. (CompuSmart Montréal au Québec) pour en devenir propriétaire unique.

En janvier 2007, la Société a annoncé qu'elle avait entrepris d'explorer des options stratégiques pour CompuSmart en vue d'une disposition éventuelle, en tout ou en partie, de sa division de vente au détail.

En juin 2007, après avoir examiné toutes stratégies potentielles pour la division, la Société a procédé au désinvestissement de CompuSmart en fermant ou en vendant les établissements.

En février 2009, Fonds de revenu Hartco a annoncé son intention de convertir la fiducie de revenu en société ouverte.

Le 14 avril 2009, à une réunion extraordinaire des porteurs de parts, les porteurs de parts du Fonds et les actionnaires d'Investissements Hartco inc., une société affiliée, ont approuvé la conversion du Fonds en une société ouverte. La conversion a été complétée le 15 avril 2009 et toutes les unités en circulation du Fonds ainsi que les actions reflet d'Investissements Hartco inc. ont été échangées en actions ordinaires de Hartco inc. sur une base de une pour une. Les actions ordinaires de Hartco ont commencé à se transiger à la Bourse de Toronto le 20 avril 2009 sous le symbole « HCI ».

Le 14 décembre 2009, la Société a annoncé avoir conclu une entente pour fusionner deux de ses filiales en propriété exclusive, Metafore s.e.c. et Solutions Technologiques Dorval s.e.c. pour devenir une nouvelle filiale à propriété exclusive Technologies Metafore inc., créant ainsi l'un des plus importants fournisseurs de solutions TI au Canada avec des établissements à travers le pays.

En janvier 2010, Hartco s.e.c. a changé son nom pour Distribution Hartco s.e.c.

Au mois de mars 2011, Investissements Hartco inc. s'est départie d'un contrat de services de connectivité avancée en le vendant pour 1 500 000 \$. Le bénéfice net libre de dépenses connexes et achalandage s'est élevé à 1 044 000 \$. Le contrat de vente prévoit une contrepartie conditionnelle de 2 000 000 \$ à la réalisation d'événements spécifiques à confirmer en 2012.

En juin 2011, Investissements Hartco inc. a vendu sa participation de 50 % dans Les Systèmes NWD (Montréal) inc. (MicroAge Laval, Québec) à son partenaire d'affaires pour cette entreprise.

En juillet 2011, Investissements Hartco inc. s'est portée acquéreur de 32,14 % des actions ordinaires de ScreenScape Networks inc., un service permettant de rejoindre des auditoires cibles dans des endroits publics au moyen d'enseignes numériques liées à Internet.

DESCRIPTION NARRATIVE DES ACTIVITÉS

Secteurs isolables

Les revenus consolidés de la Société par secteur isolable ont été répartis de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	Exercice terminé le 31 décembre	
	2011	2010
Franchisage et distribution	86 084	102 580
Vente aux entreprises	351 191	362 726
Total	437 275	465 306

La Société exerce ses activités dans trois secteurs isolables au Canada : le secteur Franchisage et distribution, le secteur Vente aux entreprises et le secteur Services généraux.

Le **secteur Franchisage et distribution** englobe les activités de distribution de la Société menées par Distribution Hartco Société en commandite (« Distribution Hartco »), ainsi que le franchisage d'établissements vendant une vaste gamme de solutions de technologies de l'information à des entreprises de toutes tailles des secteurs privés et publics. Les franchisés œuvrent sous les bannières Metafore^{MC} et MicroAge^{MD} qui ensemble comptent 50 établissements à travers le pays. Les produits de ce secteur comprennent des produits tirés de la vente de biens aux franchisés et des redevances sur les ventes des franchisés.

Le **secteur Vente aux entreprises** englobe les activités des établissements exploités par sa filiale, Metafore Technologies inc. (« Metafore »). Metafore œuvre depuis plus de 25 ans à titre de fournisseur de solutions TI à des organisations des secteurs privés et publics de toutes tailles. Metafore voit à la conception, à l'approvisionnement, à la mise en œuvre et au soutien technique de solutions d'infrastructures TI permettant d'améliorer la productivité, l'efficacité et le rendement général des entreprises.

Le **secteur Services généraux** inclut les activités et frais d'exploitation relatifs aux services généraux offerts par la Société et qui ne sont pas facturés aux secteurs d'activités opérationnels.

Ces secteurs sont gérés séparément, étant donné qu'ils requièrent tous des stratégies de marché spécifiques. La Société évalue le rendement de chacun des secteurs selon leur bénéfice d'exploitation avant amortissement.

Les politiques comptables de chacun des secteurs sont identiques à celles qui sont utilisées aux fins des états financiers consolidés. Les ventes intersectorielles sont effectuées dans le cours normal des activités et sont inscrites à la valeur d'échange qui se rapproche des prix en vigueur dans les marchés desservis. La gestion des charges financières ainsi que de la charge d'impôt sur le résultat est centralisée et, par conséquent, ces charges ne sont pas réparties entre les secteurs.

Modalités relatives à la concurrence

Les filiales et les franchisés de la Société évoluent dans un environnement hautement compétitif. L'industrie des TI se distingue par une vive concurrence, fondée principalement sur la disponibilité des produits, les courts cycles de vie des produits, l'accès au crédit, les prix, la rapidité de la livraison, la capacité à concevoir des solutions spécifiques afin de satisfaire les besoins des clients, la qualité et la portée des gammes de produits ainsi que la formation, le service et le soutien technique pré-vente et après-vente. Une faible demande sur le marché rend l'environnement encore plus concurrentiel.

Propriétés intangibles identifiables

Distribution Hartco détient de nombreuses marques de commerce déposées et non déposées ainsi que des dénominations sociales. Beaucoup de ces marques et dénominations sont utilisées pour les produits de marques maison ainsi que pour les programmes internes de merchandising et de promotions. Distribution Hartco est également un utilisateur ou détaillant autorisé de nombreuses marques reconnues aux niveaux national et international.

En 1986, Entreprises Hartco inc. est devenue le franchiseur exclusif des centres informatiques MicroAge au Canada dans le cadre d'un contrat de licence qui a expiré en juillet 2001. En juin 2002, la Société a conclu un contrat de licence de 10 ans avec MLT Technology Services, L.L.C., la nouvelle propriétaire de la marque de commerce canadienne et des dénominations sociales utilisées par le réseau MicroAge. Ce contrat qui a été transféré à Distribution Hartco, a été prolongé pour une période de cinq (5) ans et prendra fin le 31 décembre 2016. Distribution Hartco aura la possibilité de prolonger le contrat pour une période supplémentaire de cinq (5) ans.

Fluctuations saisonnières

Historiquement, les revenus de la Société sont plus élevés au cours des premier et quatrième trimestres et moins élevé au cours des deuxième et troisième trimestres. Cette tendance est liée à l'augmentation des activités d'achat du gouvernement au cours du trimestre prenant fin le 31 mars et à l'augmentation des activités d'achats des entreprises au cours du trimestre prenant fin le 31 décembre.

Installations principales

Distribution Hartco possède un édifice de 125 000 pieds carrés à Montréal (Québec). Cet édifice abrite l'entrepôt de Distribution Hartco ainsi que des installations de distribution. Les bureaux corporatifs ainsi que les services partagés couvrant les services TI, les services financiers, les services des ressources humaines, les services marketing et les services juridiques s'y trouvent également.

RISQUES ET INCERTITUDES

Risques reliés aux affaires

Certaines activités de la Société pourraient être affectées par des facteurs hors de son contrôle ou de son influence incluant, sans s'y limiter, les facteurs résumés ci-dessous.

Augmentation des risques de clauses de responsabilités et de rendement de certaines ententes

La Société prend part à plusieurs ententes de services dans le cadre de ses activités courantes du secteur Vente aux entreprises. Ces ententes ont généralement des clauses de responsabilité liées à la propriété intellectuelle, la confidentialité, les erreurs et omissions ainsi que des délais de livraison. Plusieurs ententes peuvent aussi contenir des clauses de pénalité en cas de défaut d'atteinte de certaines cibles.

Généralement, la Société inclut des limites dans ses clauses de responsabilité et s'assure pour les risques. Cependant, un certain nombre de ces ententes de services ont des clauses de responsabilité illimitée, en particulier dans le secteur public. De plus, certaines pénalités excèdent la valeur totale de l'entente de services. Si certains risques se matérialisaient en réclamations à la suite d'erreurs aboutissant à des condamnations contre la Société, les résultats ainsi que la réputation de la Société pourraient être affectés défavorablement.

Faibles marges de profit

En raison de la concurrence intense au niveau des prix dans l'industrie, la Société obtient de faibles marges brutes et de faibles marges sur le bénéfice d'exploitation. Les marges brutes et les marges d'exploitation futures pourraient être affectées de manière négative par des changements au niveau des gammes de produits, des cycles de durée de vie des produits, des pratiques de prix des fournisseurs ainsi que par des pressions concurrentielles et économiques.

Risque de baisse de la valeur des stocks

La Société est assujettie au risque de voir la valeur de ses stocks diminuer suite à la réduction des prix par les fournisseurs ou à la désuétude technologique attribuable aux courts cycles de vie des produits. La politique de la plupart des fournisseurs est de protéger les distributeurs achetant directement auprès de tels fournisseurs, contre la perte en valeur des stocks en raison de changements technologiques ou de réduction de prix des fournisseurs. Certaines pratiques ne sont pas toujours exprimées dans des ententes écrites et elles ne protègent pas la Société contre tous les cas de baisse de valeur des stocks. Rien ne garantit que de telles pratiques visant à protéger les distributeurs se poursuivent ou que de nouveaux développements de produits imprévus n'affectent pas la Société.

Dépendance sur les systèmes d'information

La Société dépend de divers systèmes d'information pour ses activités, soutenant ses fonctions opérationnelles, y compris les transactions de ventes et de services, la gestion des stocks, le traitement des commandes, l'expédition, la réception et la comptabilité. Les pannes ou les interruptions importantes des systèmes d'information de la Société pourraient l'empêcher de prendre les commandes des clients, d'imprimer les listes de sélection de produits et/ou d'expédier les produits, d'offrir des services à des clients, de procéder à la facturation et/ou de traiter les paiements. La Société dépend également d'Internet pour la majeure partie de ses commandes et de ses échanges d'informations avec ses clients. L'Internet et les sites individuels ont connu, par le passé, un certain nombre d'interruptions et de ralentissements, certains causés par des attaques organisées. De plus, certains sites Web ont fait l'expérience de failles de sécurité. À ce jour, les sites Web de la Société n'ont fait l'expérience d'aucune panne, interruption ou faille de sécurité importante; cependant, rien ne garantit que cela ne puisse se produire à l'avenir. Si la Société devait faire l'expérience d'une panne, d'une interruption ou d'une faille de sécurité compromettant des informations sensibles, cela pourrait nuire aux relations avec les clients ou les fournisseurs. L'interruption du site Web de la Société ou d'Internet en général pourrait empêcher le traitement des commandes ou, de façon plus générale, empêcher les clients et les fournisseurs de la Société d'accéder à des informations.

Risques de crédit des clients

Comme le veut l'usage dans de nombreuses industries, la Société offre du crédit à ses clients. Les clients ont une période, habituellement de 30 à 40 jours après la date de facturation, pour effectuer leur paiement. La Société est assujettie au risque que les clients ne paieront pas pour les produits et/ou services qu'ils ont achetés. Le risque que la Société soit dans l'impossibilité de recouvrer les comptes débiteurs pourrait augmenter si ses clients revendeurs connaissent une baisse au niveau de la demande pour leurs produits et services ou s'ils deviennent moins stables, en raison d'une conjoncture économique défavorable. Si une détérioration importante est constatée en ce qui a trait au recouvrement des comptes débiteurs ou si la Société n'a pas la capacité d'utiliser du financement fondé sur les comptes débiteurs, alors le bénéfice et les flux de trésorerie pourraient se détériorer.

Le risque de crédit de la Société inclut également ses franchisés et leur situation financière. La Société est assujettie à une perte si la liquidité d'un franchisé n'est pas suffisante pour poursuivre ses activités et si des montants sont dus à la Société. De plus, si un franchisé devait cesser ses activités, cela pourrait créer une perte permanente de volume pour le secteur Distribution et franchisage de la Société.

Approvisionnement de produits

La Société dépend de l'approvisionnement de produits disponibles auprès de ses fournisseurs. L'industrie se caractérise par des périodes de pénurie de produits en raison de la difficulté qu'ont les fournisseurs à prédire la demande pour certains produits distribués par la Société. Lorsque de telles pénuries de produits se présentent, la Société reçoit habituellement une allocation de produits du fournisseur. Rien ne garantit que les fournisseurs seront en mesure de maintenir un approvisionnement adéquat de produits pour exécuter de façon ponctuelle toutes les commandes des clients de la Société. L'incapacité à obtenir un approvisionnement de produits adéquat, si ces produits sont disponibles chez la concurrence, pourrait avoir une incidence défavorable sur les affaires de la Société.

Dépendance sur les sociétés de transport indépendantes

La Société dépend d'ententes avec des sociétés de transport indépendantes pour la livraison de ses produits à partir des fournisseurs et à destination des clients. L'échec ou l'incapacité de ces sociétés de transport à livrer les produits ou la non-disponibilité de leurs services d'expédition, même temporaire, pourrait avoir un impact défavorable sur les activités de la Société.

Relations avec les fournisseurs

Les fournisseurs ont la capacité d'apporter des changements rapides et très défavorables, ce qu'ils ont déjà fait par le passé, à leurs modalités et conditions de vente, comme la réduction du crédit approuvé, la réduction du montant de la protection de prix, des changements sur le plan des politiques de retours et des droits de retour ainsi que la réduction du niveau d'escomptes et de rabais sur les achats offerts à la Société. Dans la plupart des cas, la Société ne détient aucune entente écrite avec les fournisseurs sur les garanties de prix ou de livraison. Au niveau de certaines catégories de produits, la protection de prix ou les droits de retour limités offerts par les fournisseurs peuvent avoir un effet sur le nombre de produits en stock. Cela pourrait se traduire par l'inscription de démarque des stocks ou d'autres pertes par la Société et avoir une incidence négative sur les marges de profit brutes.

Liquidités et ressources en capital

Les activités de la Société requièrent du capital pour leur exploitation et pour le financement des comptes débiteurs et des stocks de produits non financés par des créanciers. Historiquement, la Société comptait sur l'encaisse générée par les activités, sur les lignes de crédit bancaire et sur le crédit commercial de ses fournisseurs pour satisfaire à ses besoins en capital et à sa croissance financière. La Société utilise une facilité de crédit renouvelable. Si les marchés financiers changent et que de nouveaux règlements entrent en vigueur, le coût pour obtenir du financement et les méthodes de financement pourraient changer. Ces changements feraient augmenter les intérêts débiteurs de la Société ou son coût de capital. Le financement pourrait aussi ne pas être disponible selon des modalités favorables pour financer ses besoins d'exploitation. L'incapacité à obtenir de telles sources de capital pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités de la Société.

Fluctuations des taux d'intérêt

La Société utilise une facilité de crédit renouvelable et des risques financiers pourraient survenir en raison des fluctuations de taux d'intérêt et avoir un effet défavorable sur les résultats de la Société.

Personnel clé

La réussite future de la Société est fondée en grande partie sur la qualité de sa direction et de son personnel clé. La perte de ce personnel clé pourrait avoir un effet négatif sur la Société. Rien ne garantit que la Société sera en mesure de retenir son personnel actuel ou, dans l'éventualité du départ de ce personnel, d'attirer du nouveau personnel avec les compétences requises en temps voulu.

Changements apportés aux impôts et autres lois de réglementation

Lorsque de nouvelles lois s'appliquant à la Société sont adoptées avec un avis préalable infime, ou qu'une interprétation ou de nouvelles applications des lois existantes ont lieu, il se peut que la Société ait à modifier ses politiques ou sa structure. La Société fait des plans pour sa structure et ses activités en fonction des lois existantes et de futures modifications anticipées, apportées à la loi. La Société est sensible aux changements inattendus apportés aux lois, particulièrement en ce qui a trait aux impôts et aux autres taxes, aux lois portant sur les matières dangereuses et sur la récupération des déchets électroniques, ainsi que d'autres lois reliées au commerce, à la comptabilité et aux activités économiques. De tels changements aux lois, autant au niveau national qu'international, pourraient avoir un effet défavorable important sur les activités de la Société.

Liquidité des actions

À la connaissance de la Société, il y a deux groupes de détenteurs de titres qui détiennent, directement ou indirectement, possèdent, exercent un contrôle ou dirigent les titres comportant droit de vote de la Société avec plus de 10 % des droits de vote reliés à une classe quelconque de titres comportant droit de vote de la Société. Un des détenteurs est majoritaire et l'autre est un détenteur de titres américain et détient plus de 2,4 millions d'actions. Étant donné que ces détenteurs de titres ensemble détiennent, directement ou indirectement, plus de 80 % des titres comportant droit de vote de la Société, la liquidité des autres actions en négociation à la Bourse de Toronto (« TSX ») pourrait être limitée.

Questions d'ordre fiscal

Les sociétés fusionnantes lors de la création d'Investissements Hartco Inc. lui ont transmis des actifs d'impôts futurs. Depuis la conversion en fiducie de revenu, Investissements Hartco Inc. est devenue responsable de tout avis de cotisation qui pourrait être émis aux sociétés fusionnantes par les autorités, et ce, pour les exercices fiscaux terminés avant le 28 août 2005. Les sociétés en commandite qui ont été depuis dissoutes et liquidées dans Investissements Hartco inc. à l'exception de Hartco Distribution s.e.c. qui constitue l'entité opérationnelle survivante en mesure d'indemniser Investissements Hartco Inc. dans l'éventualité où un tel avis

de cotisation serait émis par les autorités. Aussi, si les bénéfices tirés par Investissements Hartco Inc. de l'exploitation des sociétés en commandite ne sont pas suffisants pour utiliser les pertes fiscales reportées et enregistrées comme actifs d'impôts futurs au cours de la période prescrite par la Loi de l'impôt sur le revenu, il faudra alors envisager la radiation de cet actif

Admissibilité des placements et biens étrangers

Rien ne garantit que les parts continueront de constituer des placements admissibles pour les régimes enregistrés d'épargne-retraite, les régimes de participation différée aux bénéfices, les fonds enregistrés de revenu de retraite et les régimes enregistrés d'épargne-études, ni que les parts ne constitueront pas des biens étrangers en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La *Loi de l'impôt sur le revenu* prévoit des pénalités pour l'acquisition ou la détention de placements non admissibles ou inadmissibles et pour la détention excédentaire de biens étrangers.

ASSOCIÉS

Au 31 décembre 2011, la Société et ses filiales comptaient environ 1 346 associés.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CHOISIES ⁽¹⁾ (EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF MONTANTS PAR PART ET PAR ACTION)

	31 déc. 2011	31 déc. 2010	31 déc. 2009	31 déc. 2008	31 déc. 2007
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus	437 275	465 306	422 562	468 789	495 928
Actif total	122 306	127 768	113 328	113 777	119 494
Dette totale	-	-	-	-	-
Bénéfice net des activités poursuivies	3 727	7 073	3 011	8 109	5 584
Bénéfice par action des activités poursuivies	0,28	0,53	0,22	S/O	S/O
Bénéfice par part des activités poursuivies	S/O	S/O	S/O	0,60	0,41
Bénéfice net par action					
De base	0,28	0,53	0,24	S/O	S/O
Dilué	0,26	0,49	0,23	S/O	S/O
Bénéfice net (perte) par part	S/O	S/O	S/O	0,60	(0,20)
Distribution en espèces par part	S/O	S/O	0,225	0,60	0,60

1) Les exercices terminés le 31 décembre 2011 et 2010 ont été présentés en IFRS et les autres exercices terminés le 31 décembre 2009, 2008 et 2007 sont présentés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada.

DISTRIBUTIONS EN ESPÈCES ET POLITIQUE DE DIVIDENDES

En 2009, le Conseil d'administration a adopté une politique de dividendes ayant pour objectif premier de maintenir un ratio de forte liquidité. Selon cette politique, aucun dividende n'a été déclaré en 2010 ni en 2011 et le Conseil d'administration ne prévoit pas en déclarer à ce moment.

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Les actions de Hartco inc. ont commencé à être échangées à la Bourse de Toronto le 20 avril 2009 sous le symbole « HCI ». Faisant suite à la conversion toutes les parts en circulation du Fonds ainsi que les actions reflet d'Investissements Hartco inc. ont été échangées en actions ordinaires de Hartco inc. sur la base d'une pour une. Le capital-actions de la Société est composé d'actions ordinaires et d'actions privilégiées, comme suit :

Capital social

Actions ordinaires

Autorisées :

Un nombre illimité d'actions ordinaires de Hartco, sans valeur nominale

Actions privilégiées

Autorisées :

Un nombre illimité d'actions privilégiées de Hartco, sans droit de vote, non participantes, sans valeur nominale

Émises :

Aucune action privilégiée n'a été émise

Émises et entièrement libérées	Nombre d'actions	\$
Solde en circulation au 1 ^{er} janvier 2010	13 540 690	22 230
Actions rachetées et annulées	(207 070)	(740)
Options sur actions exercées	3 594	8
Solde en circulation au 31 décembre 2010	13 337 214	21 498
Actions rachetées et annulées	(99 610)	(357)
Options sur actions exercées	15 000	33
Solde en circulation au 31 décembre 2011	13 252 604	21 174

Rachat et annulation d'actions

Le 25 août 2011, la Société a annoncé que la Bourse de Toronto avait approuvé le renouvellement de son offre publique de rachat pour acheter à des fins d'annulation jusqu'à concurrence de 5% des actions ordinaires émises et en circulation de Hartco, soit 664 099 actions ordinaires. Ces achats seront effectués par l'entremise de la Bourse de Toronto durant la période de douze mois débutant le 30 août 2011 et se terminant le 29 août 2012.

Auparavant, le 26 août 2010, la Bourse de Toronto a approuvé le renouvellement de l'offre publique de rachat présentée par Hartco dans le cours normal de ses activités pour acheter à des fins d'annulation jusqu'à 5 % des actions ordinaires émises et en circulation de Hartco, soit 668 554 actions ordinaires. Ces achats seront effectués par l'entremise de la Bourse de Toronto durant la période de douze mois débutant le 30 août 2010 et se terminant le 29 août 2011.

Au cours de l'année terminée le 31 décembre 2011, la Société a racheté et annulé 99 610 actions à un prix moyen de 3,44 \$ chacune pour un total de 343 000 \$ contre 207 070 actions à un prix moyen de 3,35 \$ au cours de l'année terminée le 31 décembre 2010 pour un total de 693 000 \$.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Présentement les actions ordinaires de la Société sont transigées à la Bourse de Toronto sous le symbole « HCI ». Le tableau suivant indique la fourchette de prix, en dollars canadiens et les volumes des actions ordinaires de Hartco inc. à la Bourse de Toronto du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Clôture (\$)	Volume
HCI				
janvier 2011	3,490	3,180	3,470	56 704
février 2011	3,950	3,380	3,800	89 977
mars 2011	3,860	3,460	3,820	56 094
avril 2011	4,000	3,670	3,870	42 203
mai 2011	4,010	3,590	3,590	89 042
juin 2011	3,650	3,300	3,300	46 953
juillet 2011	3,370	3,250	3,260	13 980
août 2011	3,400	2,660	2,700	31 270
septembre 2011	2,850	2,510	2,730	38 815
octobre 2011	2,880	2,530	2,860	25 344
novembre 2011	2,850	2,670	2,670	35 135
décembre 2011	2,780	2,560	2,600	41 231

TITRES ENTIÉRCÉS

À la connaissance de la Société, aucun de ses titres en circulation n'est entiercé.

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Le tableau suivant démontre le nom, province et pays de résidence, le poste occupé et la profession principale de chaque personne qui occupe un poste d'administrateur ou de dirigeant de la Société à la date mentionnée.

Chacun des administrateurs a été élu et occupera son poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société.

Nom, province et pays de résidence	Occupation principale	Administrateur ou Dirigeant depuis ⁽⁶⁾	Nombre approximatif d'actions comportant droit de vote et détenues personnellement ou contrôlées	%
Peter M. Blaikie, c.r. ^{(1) (4)} Québec, Canada	Administrateur de sociétés	1999	36 000	Moins de 1 %
J. Pierre Brunet ^{(1) (2) (3) (4)} Québec, Canada	Administrateur de sociétés	2003	11 000	Moins de 1 %
Claude Cornellier ⁽⁵⁾ Québec, Canada	Vice-président, ressources humaines de la société	2010	---	0,00 %
Anthony DeCristofaro ^{(1) (2) (3)} Ontario, Canada	Chef de la direction, RealBiz360 Enterprises inc.	1997	10 000	Moins de 1 %
Annie Dickey, CA ⁽⁵⁾ Québec, Canada	Contrôleur Corporatif de la société	2007	2 000	Moins de 1 %
Carl Gauvreau, CA ⁽⁸⁾ Québec, Canada	Vice-président finances et chef de la direction financière de la société	2006	64 016	Moins de 1 %
Harry Hart ⁽¹⁾ Québec, Canada	Président du conseil d'administration et chef de la direction de la société	1976	8 381 400 ⁽⁷⁾	63,24 %
Nina Hart ⁽¹⁾ Québec, Canada	Administrateur de sociétés	1976	2 800	Moins de 1 %
Michael Lemieux Québec, Canada	Secrétaire-trésorier de la société	1984	1 160	Moins de 1 %
Michael Jones ⁽⁵⁾ Québec, Canada	Vice-président, technologie de l'information de la société	2011	---	0,00 %
Gérard A. Limoges, CM, FCA ^{(1) (2) (3) (4)} Québec, Canada	Administrateur de sociétés	2003	15 000	Moins de 1 %
Patrick Waid ⁽¹⁾ Québec, Canada	Président et chef de l'exploitation de la société	2003	280 000	Moins de 2,5%

⁽¹⁾ Membre du conseil d'administration.

⁽²⁾ Membre du comité de vérification.

⁽³⁾ Membre du comité de rémunération.

- (4) Membre du comité de gouvernance.
- (5) Au cours des cinq dernières années, chacune des personnes mentionnées ci-dessus a occupé le poste principal décrit ci-dessus ou un autre poste dans la même société ou une société affiliée. Les seules exceptions sont les suivantes :
- (a) Annie Dickey, qui a occupé le poste de contrôleur corporatif chez Airwide Solutions inc. de 2004 à 2007.
 - (b) Claude Cornéliier a occupé le poste de vice-président, ressources humaines chez Avon Canada inc. de 1995 à 2009 et directeur, ressources humaines chez Coviden inc. en 2010.
 - (c) Michael Jones, qui a occupé le poste de vice-président mondial, solutions pour magasins et vice-président, développement chez SAP, de 2006 à 2011, et de chef du service de l'information chez Groupe Aldo antérieurement.
- (6) Même si la Société a été constituée en février 2009, ses prédécesseurs Fonds de Revenu Hartco, Corporation Hartco ou les prédécesseurs de ces dernières, ont exploité leur entreprise dans le même secteur que celui de la Société depuis 1976. Aux fins de ce tableau, nous avons pris en considération les années pendant lesquelles chacun des administrateurs et dirigeants mentionnés a occupé leurs fonctions en tant qu'administrateurs ou dirigeants de Hartco inc. ou de l'un de ses prédécesseurs.
- (7) Consolco Inc., H & N Family Subco Inc. et Ackren Ltd., des sociétés détenues directement ou indirectement par Harry Hart et des membres de sa famille (incluant 96 100 actions détenues par Jeffrey Hart), sont les propriétaires véritables et détenteurs inscrits de 4 668 400 actions de H & N Family Subco Inc., 3 427 900 actions de Ackren Ltd. et 7 000 actions de Consolco Inc., et Harry Hart est personnellement propriétaire de 182 000 d'actions de Hartco inc. pour un total de 63,24 % de toutes les actions de la Société.
- (8) Carl Gauvreau a remis sa démission à titre de chef de la direction financière de la Société le 6 janvier 2012.

Au total, les dirigeants et les administrateurs de la Société détiennent collectivement 8 803 376 actions qui, représentant dans l'ensemble 66,43 % de tous les titres en circulation comportant droit de vote et ayant été émis par la Société.

ACTIONS EN JUSTICE

La Société est partie à un certain nombre d'actions en justice, aucune d'entre elles n'impliquant de demande en dommages-intérêts d'un montant excédant 10 % de la valeur actuelle des actifs de la Société.

AGENT DES TRANSFERTS ET REGISTRE DES TRANSFERTS

L'agent des transferts de la Société est Computershare Trust Company of Canada établie au 1500, rue Université, bureau 700, Montréal (Québec), H3A 3S8. Le registre des transferts des actions de la Société est tenu à jour par Computershare Trust Company of Canada et se trouve dans le même bureau.

CONTRATS IMPORTANTS

Les seuls contrats importants auxquels la Société a souscrit durant l'exercice terminé le 31 décembre 2011 ou les exercices précédents depuis le 1^{er} janvier 2002 et qui sont encore en vigueur se résument comme suit :

En juin 2002, la Société a conclu un contrat de licence de 10 ans avec MLT Technology Services, L.L.C., la nouvelle propriétaire des marques de commerce canadiennes et des dénominations sociales utilisées par le réseau MicroAge. Ce contrat prend fin le 31 décembre 2016 et Distribution Hartco s.e.c. a l'option de le prolonger d'un terme supplémentaire de cinq (5) ans.

Le 31 juillet 2009, la Société a annoncé un nouveau facilité de crédit de 45,0 millions de dollars avec une institution financière canadienne qui consiste en une facilité de crédit confirmée pour trois ans de 25,0 millions de dollars et renouvelable à perpétuité, qui peut être prorogée pour une période de 364 jours supplémentaire à chaque date anniversaire, et en deux facilités de crédit renouvelables à vue d'un montant en capital de 10,0 millions de dollars chacune. La nouvelle date d'échéance est le 29 juillet 2014. Cette facilité de crédit porte intérêt à divers taux fondés sur le taux préférentiel ou le taux des acceptations bancaires majoré d'une prime qui varie en fonction de l'atteinte de certains ratios financiers. Aux 31 décembre 2011 et 2010, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité de crédit. De plus, la Société est assujettie au maintien de ratios habituels de la dette sur l'avoir net corporel et de couverture des charges fixes. Aucun intérêt n'a été payé au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2011 et 2010.

VÉRIFICATEURS EXTERNES

Les vérificateurs de la Société sont Deloitte & Touche, s.r.l., comptables agréés (1, Place Ville-Marie, bureau 3000, Montréal (Québec), H3B 4T9). À la connaissance de la Société, il n'y a aucun des partenaires ou employés de Deloitte & Touche, s.r.l., comptables agréés, qui soient détenteurs des actions de la Société.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

La Société fournira à toute personne ou entreprise qui en fait la demande au Secrétaire au 9393, boulevard Louis-H.-Lafontaine, Montréal (Québec), H1J 1Y8 :

- (a) lorsque les titres de la Société sont en cours de distribution après qu'un prospectus simplifié ou un prospectus provisoire a été produit en vertu d'une distribution de ses titres :
 - (i) une copie de cette Notice annuelle ainsi qu'une copie de tout autre document, ou les pages pertinentes de tout document, incorporées aux présentes par référence;
 - (ii) une copie des états financiers comparatifs de la Société pour son dernier exercice financier terminé, ainsi que tout autre rapport des vérificateurs s'y référant, les deux étant contenus dans le rapport annuel de la Société en date du 31 décembre 2011 ayant été remis aux détenteurs d'actions et une copie de tout état financier intermédiaire de la Société paru après les états financiers du dernier exercice financier terminé;
 - (iii) une copie de l'Avis de convocation à l'assemblée annuelle 2011 et de la circulaire de sollicitation de procuration de la direction; et
 - (iv) une copie de tout autre document étant incorporé par référence dans le prospectus provisoire simplifié ou le prospectus simplifié et qui n'a pas à être fourni en (i) à (iii) ci-dessus; ou
- (b) à tout autre moment, une copie de tout document figurant en (1) (a) (i), (ii) et (iii) ci-dessus, à condition que la Société puisse demander le paiement de frais raisonnables si la demande est effectuée par une personne ou une entreprise n'étant pas détentrice de titres de la Société.

Des renseignements supplémentaires incluant la rémunération et l'endettement des fiduciaires et des administrateurs, les principaux détenteurs de titres de la Société, les options d'achat d'actions et les intérêts des initiés pour les transactions importantes, si applicables, et qui se trouvent dans l'Avis de convocation à l'assemblée annuelle 2011 de Société et dans la circulaire de sollicitation de procuration de la direction. De plus amples renseignements financiers sont fournis dans les états financiers comparatifs de la Société pour son dernier exercice financier terminé.

La Société dépose une Notice annuelle auprès de certaines commissions des valeurs mobilières provinciales et autorités similaires.

Des informations concernant la Société, en plus des documents cités en (a) (i) à (iv) ci-dessus, sont disponibles sur demande auprès du Secrétaire de la Société, à l'adresse indiquée ci-dessus. Ces informations supplémentaires incluent le rapport de gestion produit par la direction des résultats des premier, deuxième et troisième trimestres de la Société et les communiqués de presse traitant des résultats trimestriels de la Société. Ces documents, de même que les rapports trimestriels et annuels et les communiqués de presse de la Société, sont également disponibles sur le site Web de la Société à www.hartco.com.

Il est aussi possible d'accéder à des renseignements supplémentaires sur la Société en se rendant sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

ANNEXE 1 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE COMITÉ DE VÉRIFICATION

Charte du comité de vérification

La Charte du comité de vérification de la Société est reproduite ci-après à l'Annexe 1A jointe aux présentes. La Charte est également disponible sur SEDAR au www.sedar.com.

Composition du comité de vérification

Le Comité de vérification de la Société est composé de trois membres considérés par le Conseil d'administration comme des membres indépendants et ayant des compétences financières au sens donné à ces termes dans le *Règlement 52-110 sur le comité de vérification*. Les membres du Comité de vérification sont J. Pierre Brunet, Anthony DeCristofaro et Gérard A. Limoges.

Formation et expérience pertinentes

J. Pierre Brunet a enseigné les stratégies commerciales aux étudiants de premier et de deuxième cycle de l'école John Molson School of Business (JMSB) de l'Université Concordia pendant plus de 30 ans, en plus d'agir à titre de consultant pour des organismes situés au Canada, en Europe, en Afrique et en Asie à la même époque. Après une retraite anticipée de la JMSB, il exerce les fonctions de président de Moody Industries Inc. de 1999 à 2000. J. Pierre Brunet est membre du conseil d'administration des Magasins Hart inc., président du comité consultatif du groupe financier PEAK et membre fondateur du comité consultatif du programme Top 40 Under 40 et du concours international d'études de cas MBA de la JMSB. Il est titulaire d'un baccalauréat en communications du Collège Loyola, d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Queen's et d'un doctorat en gestion stratégique de l'École des Hautes Études Commerciales à Montréal.

Anthony DeCristofaro œuvre depuis 25 ans dans l'industrie informatique. Avant de se joindre à RealBiz360 Enterprise inc. en septembre 2010, M. DeCristofaro a fondé iseemedia inc. en 2002, laquelle a été acquise par Synchronica plc en septembre 2010. M. DeCristofaro a exercé les fonctions de président et chef de la direction de MGI Software inc. de janvier 1996 à février 2002, il est membre fondateur du conseil d'administration de Delrina Corp., acquise par Symantec et, de 1991 à 1995, vice-président et directeur général d'AST Canada, une entreprise spécialisée en matériel informatique. De 1987 à 1991, M. DeCristofaro occupe le poste de directeur général de NEC Canada, une entreprise spécialisée en matériel informatique. M. DeCristofaro détient un diplôme d'études supérieures des affaires de l'Université York.

Gérard A. Limoges agit à titre de président du comité de vérification. Comptable agréé chez Ernst & Young pendant 37 ans, M. Limoges occupe le poste de président adjoint de la firme lorsqu'il prend sa retraite en 1999. M. Limoges a été membre de plusieurs comités de vérification de sociétés publiques et il est toujours membre et dans certains cas président du comité de certaines d'entre elles, notamment Aeterna Zentaris inc., Alexis Nihon REIT, Atrium Innovations inc., Engenuity Technologies inc., Magasins Hart inc., Canmarc REIT (anciennement Homburg Canada REIT), Fonds de revenu Noranda et Métro inc.

Utilisation de certaines exonérations

S.O.

Utilisation des dispositions prévues au paragraphe 2 de l'article 3.3 ou à l'article 3.6 du règlement

S.O.

Utilisation de l'article 3.8 du règlement

S.O.

Encadrement du comité de vérification

S.O.

Politiques et procédure d'approbation préalable

Le Comité de vérification révisé régulièrement l'étendue des services non liés à la vérification pouvant être rendus par les vérificateurs externes de la société. Le Comité doit autoriser ces services si les honoraires facturés excèdent 50 000 \$ pour une année.

Honoraires pour les services du vérificateur externe (par catégorie)

Le tableau ci-dessous illustre les honoraires que la firme Deloitte & Touche, s.r.l., qui agit comme vérificateur externe de la Société, a facturé à la Société et à ses filiales pour différents services rendus au cours de chacun des deux derniers exercices.

	Exercice terminé le 31 décembre	
	2011	2010
	\$	\$
Honoraires de vérification	268 200	245 000
Honoraires pour services liés à la vérification	4 250	--
Honoraires pour services fiscaux	7 686	29 805
Total	280 136	274 805

Honoraires de vérification

Ces honoraires comprennent les honoraires réclamés pour les services professionnels rendus par les vérificateurs externes en ce qui a trait à la vérification des états financiers annuels, à la revue des questions en matière d'information, de comptabilité financière et à d'autres vérifications réglementaires.

Honoraires pour services liés à la vérification

Ces honoraires ont rapport aux vérifications non réglementaires, aux honoraires facturés relativement à la conformité des processus décrits dans le *Règlement 52-111 sur les rapports sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière*, à la vérification diligente et à la révision des questions en matière d'informations et de comptabilité financière incluant IFRS.

Honoraires pour services fiscaux

Ces honoraires incluent les services professionnels rendus par les vérificateurs externes relativement à des conseils de nature fiscale, taxes indirectes, à du soutien et à des consultations en matière de vérification et de cotisation fiscale ainsi qu'aux dépôts de déclarations fiscales.

Autre honoraire

Néant

Ces honoraires incluent tous les autres services autorisés ne faisant pas partie de l'une ou l'autre des catégories précitées, et ce, incluant les services de traduction s'y rattachant.

ANNEXE 1A - CHARTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE HARTCO INC.

BUT

La fonction principale du comité de vérification (le « **Comité de vérification** ») du conseil d'administration (le « **Conseil** ») de Hartco inc. (la « **Société** ») est de fournir une assistance au Conseil en voyant à :

- (i) maintenir l'intégrité des états financiers annuels et trimestriels consolidés de la Société;
- (ii) recommander au Conseil la nomination du vérificateur indépendant et sa rémunération;
- (iii) passer en revue les qualifications et l'indépendance du vérificateur indépendant;
- (iv) superviser le rendement des vérificateurs indépendants de la Société;
- (v) réviser les informations financières de la Société qui doivent être déposées publiquement, et ce, avant leur dépôt;
- (vi) réviser les annonces concernant les résultats de la Société, et ce, avant qu'elles ne soient diffusées au public;
- (vii) réviser les systèmes de la Société et être satisfait de leur conformité aux contrôles financiers internes relativement aux informations financières; et
- (viii) réviser et être satisfait des processus mis en place par la Société en matière de vérification, de comptabilité et d'informations financières.

Afin de s'harmoniser avec ces fonctions, le Comité de vérification devrait encourager l'amélioration continue aux politiques, procédures et pratiques de la Société à tous les niveaux, et par le fait même, commander le respect de celles-ci.

Le Comité de vérification devrait s'assurer qu'une communication ouverte existe entre le vérificateur indépendant, la direction, la personne occupant le poste de vérification interne et le conseil d'administration, dans le but de voir à résoudre les divergences d'opinion entre la direction et le vérificateur indépendant de la Société relativement aux informations financières.

Adoption de la Charte

La présente Charte du Comité de vérification a été adoptée par le Conseil.

Tout amendement futur à cette charte nécessitera l'approbation du Conseil suite à une recommandation du Comité de vérification.

STRUCTURE ET COMPOSITION

Le Comité de vérification devra comprendre au moins trois membres.

Les membres du Comité de vérification devront :

- (i) être exempts de toute relation qui, au point de vue du Conseil, pourrait être en conflit avec le jugement indépendant de la personne en tant que membre du Comité de vérification; et
- (ii) satisfaire aux exigences en matière d'expérience et d'indépendance de toutes lois et de tous règlements applicables en matière corporative, d'opérations de change et de valeurs mobilières (les « Règlements »), incluant, mais non de façon limitative, les Règlements adoptés par :
 - a. les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (l'« ACVM »);
 - b. la Bourse de Toronto (« TSX »); et
 - c. les autres lois et règlements en matière de valeurs mobilières en vigueur au Canada à l'échelle nationale et provinciale.

Tous les membres du Comité de vérification doivent faire partie du Conseil.

Tous les membres du Comité de vérification devront avoir une bonne connaissance pratique des finances de base et des pratiques de comptabilité et ils devront être en mesure de lire et de comprendre les états

financiers. En général, tous les membres du Comité de vérification doivent se conformer à toutes les exigences en matière de connaissances financières requises des bourses de valeurs mobilières où la Société est inscrite.

Les membres du Comité de vérification devront être nommés par le Conseil chaque année sur recommandation du Comité de gouvernance ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient dûment élus.

Le Conseil devra normalement désigner le président du Comité de vérification. Dans l'éventualité où le Conseil ne désignerait personne, les membres du Comité de vérification devront élire un président par vote à la majorité des voix des membres du Comité de vérification.

Dans l'éventualité où le président du Comité de vérification n'assisterait pas à une réunion du Comité de vérification, les membres du Comité de vérification devront élire un président temporaire pour la tenue de cette réunion, et ce, par vote à la majorité des voix des membres présents à la réunion.

Une fois qu'ils ont été nommés, les membres du Comité de vérification devront cesser d'être membres du Comité de vérification seulement :

- (i) s'ils démissionnent du Conseil ou du Comité;
- (ii) s'ils décèdent;
- (iii) s'ils deviennent invalides, état qui devra être déterminé par un omnipraticien indépendant embauché par le Conseil; ou
- (iv) s'ils ne sont pas renommés suite au processus de nomination annuel décrit ci-dessus.

Réunions

Le Comité de vérification devra se réunir aussi souvent qu'il le croit nécessaire dans l'exercice de ses fonctions, et ce, au moins trimestriellement.

Plus de 50 % des membres du Comité de vérification doivent être présents pour obtenir quorum.

Le Comité de vérification devra rencontrer la direction et le vérificateur indépendant individuellement lors de séances du comité distinctes, et ce, sur une base périodique.

De plus, le Comité de vérification devra rencontrer le vérificateur indépendant et la direction afin de discuter des états financiers annuels vérifiés, y compris les présentations d'informations concernant la Société dans le cadre du rapport de gestion.

Le Comité de vérification peut exiger que les dirigeants ou employés de la Société ou les conseillers externes ou les vérificateurs indépendants chargés de la Société assistent à une réunion du Comité de vérification ou qu'ils rencontrent ou consultent des membres du Comité de vérification.

Résolutions

Les résolutions du Comité de vérification devront être approuvées par une simple majorité des voix des membres sur lesdites résolutions.

Fonctions et attributions

Procès-verbal

Le Comité de vérification devra garder un procès-verbal de chacune des réunions tenues et ce procès-verbal devra être disponible pour les membres du Conseil.

Vérificateur indépendant

En ce qui concerne le vérificateur indépendant de la Société, le Comité de vérification :

- (i) détiendra l'autorité absolue pour recommander au Conseil que celui-ci nomme ou remplace le vérificateur indépendant (assujetti, selon le cas, à l'approbation des actionnaires);
- (ii) s'assurera que le vérificateur indépendant rende compte directement au Comité de vérification;
- (iii) rencontrera le vérificateur indépendant avant la vérification annuelle afin de discuter de la planification, de la portée et du personnel nécessaire requis pour cette vérification;
- (iv) sera directement responsable de la détermination de la rémunération du vérificateur indépendant; et

- (v) s'assurera que la Société n'embauche pas d'employés ni d'anciens employés du vérificateur indépendant ayant déjà participé de quelque manière que ce soit à la vérification du Fonds au cours de la période de 12 mois précédent immédiatement;
- (vi) passera en revue la résolution des divergences d'opinions entre la direction et le vérificateur indépendant si celles-ci se manifestent; et
- (vii) approuvera au préalable tous les services de vérification et tous les services permis et non reliés à la vérification (incluant les honoraires et les modalités aux présentes) devant être rendus à la Société et à ses filiales par le vérificateur indépendant, et jugera si le rendement du vérificateur par rapport aux services autorisés et non reliés à la vérification est compatible avec l'autonomie du vérificateur. L'autorité permettant de donner des approbations peut être déléguée à l'un ou l'autre membre désigné du Comité de vérification dont les décisions seront présentées à tous les membres du Comité de vérification lors de sa prochaine réunion régulière.

Rapport au Conseil

Le Comité de vérification devra faire rapport au Conseil de façon régulière, et ce, au moins sur une base trimestrielle.

Informations financières

En ce qui a trait à la divulgation des résultats financiers trimestriels non vérifiés de la Société, le Comité de vérification devra :

- (i) Avant qu'ils ne soient diffusés publiquement et déposés auprès des agences de réglementation des valeurs mobilières, revoir et discuter avec la direction :
 - a. les communiqués de presse;
 - b. les états financiers consolidés et les notes s'y référant; et
 - c. le rapport de gestion.
- (ii) La révision des résultats financiers trimestriels non vérifiés de la Société inclura, mais non de façon limitative :
 - a. tout jugement (c.-à-d. estimations et réserves) fait au moment de préparer les états financiers et le point de vue de chacun quant à la justesse desdits jugements;
 - b. la mesure dans laquelle les modifications ou améliorations apportées aux pratiques financières et comptables recommandées par le Comité de vérification ont été mises en œuvre;
 - c. des questions significatives concernant les informations financières et les observations faites relativement à la préparation des états financiers de la Société, y compris tout changement important au choix ou à l'application des pratiques comptables adoptées par la Société, ainsi que toute question majeure concernant le bien-fondé de ces pratiques, en matière de contrôles internes et de toute étape de vérification spéciale adoptée par la Société compte tenu des lacunes en ce qui a trait au contrôle du matériel;
 - d. l'utilisation par la Société d'informations « pro forma » ou « modifiées » et n'ont reliées aux IFRS;
 - e. l'utilisation par la Société de consignes financières prospectives;
 - f. des politiques et procédures comptables critiques;
 - g. le traitement alternatif des informations financières faisant partie des bureaux des standards comptables internationaux reconnus et ayant été discutés avec la direction, les solutions possibles à l'utilisation de tels traitements alternatifs et divulgations, ainsi que le traitement que préfère le vérificateur indépendant;
 - h. toute communication écrite entre le vérificateur indépendant et la direction (c.-à-d. lettres de la direction, liste des écarts non ajustés);
 - i. les conséquences d'initiatives comptables et réglementaires ainsi que des structures hors bilan sur les états financiers de la Société.

- j. les certifications de la direction en ce qui a trait aux rapports déposés par la Société conformément aux Règlements;
 - k. l'intégrité des processus relativement aux informations financières fournies par la Société; et
 - l. toute correspondance avec les organismes de réglementation ou les agences gouvernementales et tout rapport publié qui pourraient faire ressortir des questions importantes en ce qui concerne les politiques comptables ou les états financiers de la Société.
- (iii) Recommander au Conseil que ce dernier approuve les résultats financiers non vérifiés.

Vérification de fin d'exercice

En ce qui a trait à la vérification annuelle de la Société, le Comité de vérification devra :

- (i) Avant leur diffusion publique et leur dépôt auprès d'agences de réglementation en matière de valeurs mobilières, revoir et discuter de ce qui suit avec la direction et le vérificateur indépendant :
 - a. les communiqués de presse;
 - b. les états financiers et les notes s'y référant en ce qui a trait aux entités distinctes et consolidées;
 - c. le rapport de gestion; et
 - d. les résultats de la vérification par le vérificateur indépendant.
- (ii) La révision des résultats financiers vérifiés de la Société devrait inclure, mais non de façon limitative :
 - a. toutes les questions mentionnées ci-dessus en ce qui a trait aux résultats financiers trimestriels non vérifiés;
 - b. les résultats de la vérification par le vérificateur indépendant;
 - c. Les questions ayant trait à la tenue de la vérification doivent être discutées selon le *Règlement 52-107 sur les principes comptable et les normes d'audit acceptables* tel que révisé le 1^{er} janvier 2011, y compris les questions ayant trait à toute difficulté rencontrée au cours de la vérification, à toute restriction relative à l'étendue des activités ou à l'accès à l'information requise et à toute divergence d'opinions significative avec la direction; et
 - d. un rapport verbal et/ou écrit, selon le cas, de la part des vérificateurs indépendants qui décrit (i) toutes les pratiques et politiques comptables critiques utilisées, (ii) tous les traitements alternatifs des informations financières faisant partie des principes comptables généralement reconnus et ayant été discutés avec la direction, les solutions possibles à l'utilisation de tels traitements alternatifs et divulgations, ainsi que le traitement que préfèrent les vérificateurs indépendants et (iii) toutes autres communications importantes ayant eu lieu entre les vérificateurs indépendants et la direction, telles que la lettre de la direction produite annuellement ou la liste des écarts non ajustés.
- (iii) Recommander au Conseil l'approbation des résultats financiers vérifiés, le cas échéant.

Circulaire de sollicitation de procurations annuelle

Le Comité de vérification devra produire les rapports qui lui sont exigés et les inclure à la circulaire de sollicitation de procurations annuelle de la Société.

Dépôts réglementaires

Le Comité de vérification devra revoir et recommander au Conseil que ce dernier approuve les documents déposés auprès des agences de réglementation des valeurs mobilières, comprenant mais non de façon limitative :

- (i) le rapport de gestion;
- (ii) les communiqués de presse annonçant les résultats trimestriels et annuels de la Société;
- (iii) la notice annuelle; et
- (iv) la circulaire de sollicitation de procurations par la direction.

« Dénonciation » et procédures afférentes

Le Comité de vérification devra mettre en œuvre des procédures pour la réception, la rétention et le traitement des plaintes reçues par la Société en ce qui a trait à la comptabilité, aux contrôles comptables internes ou les questions de vérification et pour la soumission confidentielle de questions douteuses en matière de comptabilité ou de vérification soumises par les employés.

L'identité de la personne étant à l'origine de toute soumission reçue conformément à cette clause doit être traitée de manière confidentielle si cette personne demande qu'une telle confidentialité soit respectée.

Fraude

La direction devra rapporter au Comité de vérification, et ce, de façon ponctuelle, tous les incidents jugés frauduleux au sein de la Société, de ses filiales ou des ses unités d'exploitation affiliées, sans égard à la valeur pécuniaire.

Le Comité de vérification devra donner les instructions à la direction en ce qui a trait au traitement de toute fraude découverte.

Cette responsabilité pourra être déléguée à un ou plusieurs membres désignés faisant partie du Comité de vérification qui devront rendre compte à tous les membres du Comité de vérification lors de sa prochaine réunion régulière.

Certification

Le Comité de vérification devra recevoir et réviser toute divulgation faite par le chef de la direction ou le chef de la direction financière de la Société en lien avec la certification des rapports trimestriels et du rapport annuel du Fonds déposés auprès des Commissions des valeurs mobilières Canadienne. :

- (i) toutes les lacunes significatives et faiblesses matérielles au niveau de la conception et de la mise en œuvre des contrôles internes par rapport aux informations financières qui peuvent avoir une incidence dans une certaine mesure et de façon négative sur la capacité de l'entreprise à enregistrer, traiter, résumer et rapporter les données financières; et
- (ii) toute fraude, qu'elle soit matérielle ou non, qui implique la direction ou d'autres employés ayant un rôle significatif à jouer sur le plan du contrôle interne de l'entreprise.

Transactions avec les apparentés

Le Comité de vérification et les autres membres indépendants du Conseil, devront revoir, et le cas échéant, approuver toutes les transactions effectuées avec les apparentés, incluant celles entre la Société, ses représentants et administrateurs.

Questions juridiques

Le Comité de vérification et la direction devront revoir, le cas échéant, avec l'avocat de la Société, toute question d'ordre juridique qui pourrait raisonnablement et probablement avoir un impact matériel sur les états financiers ou les politiques comptables de la Société. Le Comité de vérification devrait également revoir, en collaboration avec l'avocat de la Société, les questions de conformité juridique, incluant les politiques de négociation des valeurs mobilières de l'entreprise.

Gestion des risques

Le Comité de vérification devra discuter avec la direction de l'exposition de la Société à des risques financiers majeurs et des mesures que la direction devrait prendre pour surveiller et contrôler de telles expositions, y compris l'évaluation des risques par la Société et les politiques de gestion des risques, incluant l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Les secteurs devant être considérés à cet égard peuvent inclure mais non de façon limitative :

- (i) couverture d'assurance;
- (ii) risque de change;
- (iii) risque de taux d'intérêt; et
- (iv) obligations à la retraite, le cas échéant.

Contrôles internes

Le Comité de vérification devra revoir et évaluer les systèmes de contrôles internes, la culture de contrôle ainsi que l'évaluation des risques et les activités de contrôle de la Société.

Consignes financières

En plus de la révision de ses rapports financiers trimestriels, le Comité de vérification devra revoir toute autre forme de consignes financières prospectives avant de les remettre à la Société.

Autre

Le Comité de vérification devra mener toute autre activité conforme avec cette Charte jugée nécessaire ou appropriée par le Comité de vérification ou le Conseil.

Autres conseillers

Le Comité de vérification aura l'autorité, dans la mesure où il croit que cela est nécessaire ou approprié, afin de retenir les services de conseillers juridiques, conseillers comptables ou autres conseillers indépendants, y compris le fait de consulter le bureau national du vérificateur indépendant. La Société devra prévoir le financement approprié, tel que déterminé par le Comité de vérification, afin d'acquitter la rémunération du vérificateur indépendant pour avoir rendu ou produit un rapport de vérification ainsi que celle de tout conseiller embauché par le Comité de vérification.

Restrictions

Comme les responsabilités et l'autorité du Comité de vérification se limitent à celles stipulées dans la présente Charte, le Comité de vérification n'est pas mandaté pour planifier ou mener des vérifications ou déterminer si les états financiers et les divulgations de la Société sont complets et exacts et en conformité avec les bureaux des standards comptables internationaux reconnus et les lois et règlements applicables. Ces responsabilités reviennent à la direction.